



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

|               |    |
|---------------|----|
| Membres :     | 19 |
| Présents :    | 15 |
| Représentés : | 3  |
| Exprimés :    | 16 |
| OUI :         | 16 |
| NON :         | 0  |
| Abst :        | 2  |

EXTRAIT du Registre des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/66

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 5 décembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 19h34), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h34), Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Gaspard Céline (arrivée à 19h28), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivé à 19h08), Reaully Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Casimir Catherine, Crouzit Sébastien donne procuration à Calomine Benoît

Absent : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : SAGE Pascale

Objet : Motion relative au projet T'REHA

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée d'une proposition d'adoption de motion transmise par l'association « Terre de Liens » et après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres des présents et représentés :

La Société T'REHA, spécialisée dans la viande de boucherie en gros, a pour projet la création d'un atelier d'engraissement de 3 100 bovins en utilisant et adaptant les équipements d'une exploitation existante appartenant actuellement à un tiers.

Le Conseil Municipal de Nieul,

DENONCE l'accaparement de la production agricole par des firmes nationales et multinationales qui contribue à développer une agriculture sans paysans ;

DENONCE la main mise sur le foncier agricole qui ne permet plus l'installation de jeunes agriculteurs ;

ESTIME que ce projet nécessite une logistique très importante avec le transport des animaux, de la paille, de la nourriture et des déjections nuisible à l'environnement et impactant fortement les riverains. Ce trafic de camions endommagerait les infrastructures actuelles qui ne sont dimensionnées pour cela ;

CONSTATE que cette production consommera une énorme quantité d'eau (en moyenne 40 litres par jour par animal) et quelles-en seront les conséquences sur les réserves naturelles en quantité et en qualité ?

CONSIDERE que ce projet concourt à l'industrialisation de l'élevage avec une production bas de gamme à destination de l'Italie et de La Grèce ;

ESTIME que si la relocalisation de l'engraissement des bovins nés en France est une véritable nécessité, elle ne doit pas se faire par des industries mais par des structures à taille humaine avec de vrais paysans ;

SOUHAITE un autre modèle économique avec des élevages engraisseurs herbagers dispersés sur un territoire bocager qui pourrait offrir un débouché local avec des installations de jeunes éleveurs. Cette dégradation de notre paysage rural conduit à une production intense de carbone alors que le modèle limousin actuel affiche un bilan carbone positif.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 17 décembre 2024



le 20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,  
Pascale SAGE

DL - BCLI - 2



Madame la Maire,  
Béatrice Tricard.

Publication le 17 DEC 2024